

De nombreux services CFTC

pour environ 3,83€ / mois (1er collègue) après crédit d'impôts

Les connaissez-vous ?

2022



❖ Le service juridique « vie professionnelle »

Une palette de services juridiques de proximité à votre disposition. Juristes et avocats vous renseignent et vous accompagnent pour toute question relative au droit du travail, droit local, etc.



❖ L'information juridique « vie privée » (droit du consommateur)

Vous avez une question relative à la consommation, au logement, à la banque, à la fiscalité, à la justice, aux démarches administratives, aux familles, la CFTC vous donne un accès privilégié auprès d'un juriste d'une plateforme nationale.



❖ De nombreuses formations gratuites

Les thématiques santé au travail, droit social, juridique, économique sont autant de thématiques qui vous sont proposées.



❖ La presse CFTC

« Le Travailleur » votre journal régional, « La Vie en bleu » votre revue confédérale, ainsi que les revues de votre Fédération vous apportent de nombreuses informations juridiques, économiques et sociales.



❖ Le secours décès

Une aide de 1000 € est octroyée aux familles en cas de décès de l'adhérent ou du conjoint. (cf. règlement caisse secours décès sur le site internet www.cftc-grandest.fr) Le secteur de la métallurgie bénéficie d'une aide complémentaire.



❖ Fonds de solidarité grève

Bénéficiez du fonds de solidarité grève à raison de 20 € net par jour dès le 2^{ème} jour de grève. (cf. règlement fonds de solidarité grève sur le site internet www.cftc-grandest.fr)

❖ Les prestations CFTC complémentaires au choix de l'adhérent :



L'assurance permis de conduire

pour les professionnels de la route (+ 6,50€ / an).



La Protection Mutuelle et Familiale (PMF)

mutuelle santé très avantageuse créée en 1985 par la CFTC. Demandez un devis au 03 90 22 25 80.



ACL (AVANTAGES CULTURE & LOISIRS)

Structure sous l'égide de la CFTC qui vous permet d'avoir **des avantages Comité d'entreprise pour tous (billets à tarifs préférentiels) pour seulement 1 € de plus par mois.**

Site Internet : www.avantage-culture-loisirs.fr

Tel : 03 67 09 14 36 - Mail : avantages.culture.loisirs@gmail.com

*Les adhérents à jour de leur cotisation peuvent bénéficier de ces services sous certaines conditions.
Renseignez-vous auprès de votre UD CFTC, de votre délégué ou sur le site internet : www.cftc-grandest.fr*